



SCHWEIZERISCHER AKKREDITIERUNGSRAT
CONSEIL SUISSE D'ACCRÉDITATION
CONSIGLIO SVIZZERO DI ACCREDITAMENTO
SWISS ACCREDITATION COUNCIL

Rapport d'activités 2015

Juin 2016



Contenu

1	Préambule.....	1
2	Rapport d'activités	1
	Dispositions, organisation de l'AAQ, ressources	1
2.1	Accréditation selon la LEHE (art. 14 OReg-CSA)	2
2.2	Surveillance de l'AAQ (art. 15 OReg-CSA).....	4
3	Personnel.....	5
3.1	Conseil suisse d'accréditation	5
3.2	Comités	5
4	Commission pour les demandes de réexamen.....	6
5	Comptes 2015.....	6

1 Préambule

L'année 2015 est la première année où l'accréditation se déroule selon la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). Institué le 28 février 2015 par la Conférence suisse des hautes écoles, le Conseil suisse d'accréditation (Conseil d'accréditation) a tenu sa séance inaugurale le 12 mars 2015. Les premières séances ont été consacrées aux directives d'accréditation, aux dispositions d'exécution et aux questions organisationnelles. Durant le second semestre 2015, le nombre de décisions prises dans le cadre des procédures d'accréditation a sensiblement augmenté: outre deux décisions concernant l'entrée en matière relative à des demandes d'accréditation institutionnelle, le Conseil d'accréditation s'est également prononcé sur des procédures régies par l'ancienne loi sur l'aide aux universités et l'ancienne loi sur les hautes écoles spécialisées ainsi que sur des procédures menées par l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité pour le compte de tiers.

La première année du Conseil d'accréditation montre que le budget établi ex ante avait été calculé trop chichement, puisque celui-ci tenait compte uniquement des indemnités et des frais de séance. C'est ainsi que des fonds ont manqué pour le site Internet, les traductions et les imprimés. De ce point de vue, il est réjouissant de constater que les comptes 2015 se sont soldés par un résultat à peine négatif.

2 Rapport d'activités

Le Conseil d'accréditation est l'organe d'accréditation selon la LEHE. À ce titre, il décide des accréditations selon cette loi. Il est en outre compétent en matière de dispositions d'exécution selon la LEHE.

Il est par ailleurs l'organe de surveillance de l'AAQ. Dans cette fonction, il approuve les groupes d'experts créés, autorise la publication de rapports à l'intention d'organes de décision externes et arrête des décisions concernant les accréditations et les certifications.

En 2015, la présidence du Conseil d'accréditation a siégé cinq fois, tandis que le Conseil d'accréditation proprement dit s'est réuni quatre fois.

Dispositions, organisation de l'AAQ, ressources

La préparation des directives d'accréditation selon la LEHE et l'édiction des dispositions d'exécution selon cette loi, de même que l'organisation de ses tâches, ont constitué l'essentiel des travaux du Conseil d'accréditation durant l'année 2015.

Directives de la Conférence universitaire suisse pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles

Lors de sa première séance du 12 mars 2015, le Conseil d'accréditation a approuvé le projet des *Directives de la Conférence universitaire suisse pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles (Directives d'accréditation LEHE)* à l'intention du Conseil suisse des hautes écoles. Il s'est fondé pour cela sur un projet de directives élaboré en 2013 et 2014 par l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité (OAQ), antérieur à l'AAQ.

Le Conseil suisse des hautes écoles a approuvé le 28 mai 2015 les *Directives pour l'accréditation LEHE*; celles-ci sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2015. Il a repris sans modification le projet du Conseil d'accréditation; il a toutefois demandé que dans un délai de deux ans soit présentée une proposition de renouvellement simplifié de l'accréditation pour les hautes écoles accréditées sans condition.

Le 18 septembre 2015, le Conseil d'accréditation a mis sur pied une organisation de projet appelée à élaborer une proposition de renouvellement simplifié de l'accréditation. Cette

proposition devrait être discutée durant les séances du 6 juin et du 9 décembre 2016 et approuvée lors de la séance du 24 mars 2017 à l'intention du Conseil suisse des hautes écoles.

Dispositions d'exécution de la LEHE

Lors de sa séance du 12 mars 2015, le Conseil d'accréditation a discuté et adopté trois dispositions d'exécution préparées par sa présidence:

Règlement relatif à l'organisation du Conseil suisse d'accréditation (ROrg-CSA)

Règlement relatif à l'organisation de l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (ROrg-AAQ)

Règlement sur les émoluments du Conseil suisse d'accréditation (RegE-CSA)

Durant la même séance, le Conseil d'accréditation a discuté d'une première ébauche du *Règlement relatif à l'organisation de la commission pour les demandes de réexamen (ROrg-CDR)*; lors de sa séance du 5 juin 2015, il a approuvé ce règlement et fixé son entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2015.

À l'occasion de sa séance du 18 septembre 2015, le Conseil d'accréditation a discuté enfin d'une première ébauche des *Directives du Conseil suisse d'accréditation relatives à la reconnaissance d'agences pour l'accréditation selon la LEHE (Directives pour la reconnaissance)*. Au cours de sa séance du 11 décembre, il a approuvé ces directives, lesquelles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Organisation du Conseil d'accréditation

Le Conseil d'accréditation est l'organe d'accréditation selon la LEHE (art. 21, al. 3, LEHE). En sa qualité d'organe de surveillance de l'AAQ (art. 22, al. 2, LEHE), il est également compétent pour l'assurance qualité et, le cas échéant, pour les décisions concernant les procédures pour le compte de tiers. Comme les mandats de tiers requièrent en partie des connaissances spécifiques, lors de sa séance du 5 juin 2015, le Conseil d'accréditation a mis sur pied trois comités chargés de déléguer l'assurance qualité du travail de l'AAQ et la préparation des décisions du Conseil d'accréditation pour le compte de tiers:

- Comité pour la procédure institutionnelle en Allemagne (accréditation de systèmes) et en Autriche (audit qualité);
- Comité pour l'accréditation de programmes selon la loi sur les professions de la psychologie;
- Comité pour l'accréditation de programmes selon la loi sur les professions médicales.

Dans le domaine des professions réglementées (professions de la psychologie et professions médicales), le Conseil d'accréditation a ajouté dans le cas des deux comités actifs chaque fois deux membres externes (cf. section 3.2), lesquels font profiter de leur expertise les autres membres des comités respectifs. Les indemnités de séance sont à la charge de l'AAQ et imputés aux procédures correspondantes.

Ressources

Durant sa séance du 11 décembre 2015, le Conseil d'accréditation a approuvé son budget 2017 à l'intention de la Conférence suisse des hautes écoles.

2.1 Accréditation selon la LEHE (art. 14 OReg-CSA)

En tant qu'organe d'accréditation concernant les décisions selon la LEHE, le Conseil d'accréditation est aussi compétent pour les décisions concernant les procédures selon l'ancien

droit – dont la loi sur l'aide aux universités (LAU) et la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) –, et pour celles concernant l'accréditation de la formation médicale selon la loi sur les professions médicales (LPMéd).

Les décisions du Conseil d'accréditation classées par base légale sont énoncées ci-après:

Accréditation selon la loi sur l'aide aux universités (LAU)

- 12.03.2015 Refus de l'examen préliminaire de Istituto Universitario Privato - Politecnico di Studi Aziendali - Università privata a distanza
- 05.06.2015 Approbation du rapport concernant l'audit qualité de l'Université de Genève
Approbation du rapport concernant l'audit qualité de l'EPFL
Accréditation de la filière d'études MAS in Children's Rights de l'Université de Genève
- 18.09.2015 Refus de l'examen préliminaire de l'Istituto Privato Universitario Svizzero (IPUS)

Accréditation de la filière d'études MAS en médecine dentaire esthétique microinvasive (Cario) de l'Université de Genève

Accréditation de la filière d'études MAS en action humanitaire de l'Université de Genève

Accréditation de la filière d'études MAS en sécurité de l'information de l'Université de Genève

Accréditation selon la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES)

- 05.03.2015 Approbation du groupe d'experts: BSc HES-SO en technique des bâtiments
- 05.03.2015 Approbation du rapport à l'intention du SEFRI: accréditation BSc HES-SO en ingénierie des technologies de l'information
- 27.08.2015 Approbation du rapport à l'intention du SEFRI: BSc HES-SO en technique des bâtiments

Accréditation selon la loi sur les professions médicales (formation universitaire)

- 12.03.2015 Prolongation du délai pour remplir les conditions: filières d'études en médecine humaine des Universités de Lausanne et de Neuchâtel
- 05.06.2015 Confirmation du respect des conditions d'accréditation de la filière d'études BMed de l'Université de Fribourg
- 11.12.2015 Confirmation du respect des conditions d'accréditation des filières d'études BMed et MMed de l'Université de Lausanne et de la 1^{re} année du BMed de l'Université de Neuchâtel

Accréditation selon la LEHE

- 18.09.2015 Entrée en matière concernant la demande d'accréditation institutionnelle: Hochschule für Wirtschaft Zürich (HWZ)

Entrée en matière concernant la demande d'accréditation institutionnelle: Hochschule für Heilpädagogik Zürich (HfH)
- 11.12.2015 Approbation du groupe d'experts: Hochschule für Wirtschaft (HWZ)

Approbation du groupe d'experts: Hochschule für Heilpädagogik (HfH)

2.2 Surveillance de l'AAQ (art. 15 OReg-CSA)

Personnel, finances, stratégie

Après avoir édicté ses règlements d'organisation, le Conseil d'accréditation a élu Christoph Grolimund, jusqu'ici directeur de l'OAQ, au poste de directeur de l'AAQ, puis Geneviève Le Fort, jusque-là directrice adjointe de l'OAQ, au poste de directrice adjointe de l'AAQ. Le Conseil suisse des hautes écoles a confirmé ces deux élections par lettre du 7 mai 2015.

Lors de sa séance du 11 décembre 2015, le Conseil d'accréditation a approuvé le *budget 2017 de l'AAQ* à l'intention de la Conférence suisse des hautes écoles. Il a également approuvé l'*Orientation stratégique 2016-2019* (uniquement en allemand) de l'AAQ.

Accréditation de systèmes

- 05.06.2016 Approbation du groupe d'experts pour l'accréditation de systèmes de l'Université de Brême (Universität Bremen)
- 18.09.2015 Approbation du groupe d'experts pour l'accréditation de systèmes de l'Université technique de Darmstadt (Technische Universität Darmstadt)

Audits qualité selon la HS-QSG

- 05.03.2015 Approbation du groupe d'experts: certification de l'Université technique de Vienne (Technische Universität Wien)
- 05.06.2015 Certification avec conditions de l'Université de Leoben (Montanuniversität Leoben)
Certification avec conditions de l'Université de Vienne (Universität Wien)
- 11.12.2015 Certification selon la HS-QSG (Hochschul-Qualitätssicherungsgesetz) de l'Université technique de Vienne (Technische Universität Wien)

Accréditation selon la loi sur les professions de la psychologie

- 05.03.2015 Approbation du groupe d'experts: Weiterbildungsgang in systemischer und kognitiv-behavioraler Psychotherapie mit Schwerpunkt für Kinder und Jugendliche des Instituts für Psychotherapie des Kindes- und Jugendalters der Universitätskliniken Basel, Bern, Zürich IPKJ
- 05.06.2015 Approbation du rapport à l'intention de l'OFSP: Weiterbildung mit systemisch-lösungsorientiertem Schwerpunkt für Einzelne, Paare und Familien des Weiterbildungsinstituts für lösungsorientierte Therapie und Beratung, wilob, Lenzburg
Approbation du rapport à l'intention de l'OFSP: Weiterbildung in Psychotherapie mit kognitiv-behavioralem Schwerpunkt, Postgraduale Studiengänge in Psychotherapie PSP Basel
Approbation du groupe d'experts: Weiterbildung in Daseinsanalytischer Psychotherapie, Daseinsanalytisches Seminar Zürich

- 11.12.2015 Approbation du rapport à l'intention du BAG: Weiterbildung in Daseinsanalytischer Psychotherapie, Daseinsanalytisches Seminar Zürich
- Approbation du groupe d'experts: Weiterbildung in Psychotherapie am Schweizer Institut für Logotherapie und Existenzanalyse ILE nach Viktor E. Frankl, Chur
- Approbation du groupe d'experts: Weiterbildungscurriculum Analytische Psychotherapie, C.G. Jung-Institut, Küsnacht

Accréditation selon la loi sur les professions médicales (formation postgrade)

- 11.12.2015 Approbation du groupe d'experts: accréditation de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)
- Approbation du groupe d'experts: accréditation de pharmasuisse
- Approbation du groupe d'experts: accréditation de Chirouisse

Évaluations

- 05.03.2015 Approbation du groupe d'experts: MAS HES-SO en énergie et développement durable dans l'environnement bâti
- 11.12.2015 Approbation du rapport: MAS HES-SO en énergie et développement durable dans l'environnement bâti
- Approbation du groupe d'experts: EMBA HES-SO en innovation touristique

3 Personnel

3.1 Conseil suisse d'accréditation

À la suite de sa nomination comme rectrice de de l'Université de Bâle à partir de fin juillet 2015, la Pr Andrea Schenker-Wicki a démissionné de son poste de vice-présidente et de membre du Conseil d'accréditation. Sur proposition du Conseil d'accréditation, le Conseil suisse des hautes écoles a élu la Pr Sarah Springman au rang de membre du Conseil d'accréditation.

3.2 Comités

Afin d'assumer pleinement son rôle d'organe de surveillance de l'AAQ, le Conseil d'accréditation a mis sur pied trois comités chargés de préparer les décisions du Conseil d'accréditation et d'assurer l'assurance qualité au sein de l'AAQ.

Pour deux des trois comités, le Conseil d'accréditation a fait appel à des experts externes. Les coûts qui en découlent sont pris en charge par l'AAQ et imputés aux procédures correspondantes.

Comités mis sur pied:

- Institutionelle Verfahren in Deutschland (Systemakkreditierung) und Österreich (Quality Audit)
- Jean-Marc Rapp (président)
- Werner Inderbitzin
- Norbert Hoffmann
- Øystein Lund
- Anja Schuler

Accréditation de programmes selon la loi sur les professions de la psychologie:

Jacques Lanarès (président)
 Michael Zutavern
Franz Caspar, Université de Berne
Rainer Richter, Pr ém., Clinique universitaire de Hambourg Eppendorf

Accréditation de programmes selon la loi sur les professions médicales:

William Pralong (président)
 Reto Müller
 Florian Lippke
 Giambattista Ravano
Monika Brodmann, Hôpital de l'Île à Berne
Vital Schreiber, Hôpital d'Uster

4 Commission pour les demandes de réexamen

Lors de sa séance du 5 juin 2015, le Conseil d'accréditation a nommé les membres ci-après de la commission pour les demandes de réexamen:

Paul Richli, recteur de l'Université de Lucerne
 Achim Hopbach, directeur d'AQ Austria
 Fredy Sidler, secrétaire général émérite de la KFH (ancienne Conférence des recteurs des Hautes écoles spécialisées suisses).

5 Comptes 2015

Compte de résultat

Pour la première année de ses activités, le Conseil d'accréditation a bouclé ses comptes 2015 avec un résultat légèrement négatif de 8 698 francs. La raison principale en est que le budget 2015, établi par l'OAQ sur demande du SEFRI avant l'entrée en vigueur de la LEHE, ne tenait compte ni des coûts de mise en place du Conseil suisse d'accréditation (site Internet, documents de travail) ni des coûts liés aux directives d'exécution (traductions). Le fait que les honoraires alloués à la présidence ont seulement été versés à partir d'avril 2015 et que la Pr Schenker-Wicki a quitté ses fonctions de vice-présidente à fin juillet 2015, à la suite de sa nomination au poste de rectrice de l'Université de Bâle, explique que les charges atteignent seulement 2 % de plus que le montant budgétisé.

	2015
Résultat annuel	-8 698
Résultat opérationnel	-8 068
Produits	416 000
Contributions de la Confédération et des cantons	416 000
Charges	424 068
Charges de personnel	375 728
Autres charges d'exploitation	48 340
Résultat financier	-630

Bilan

	2015
Actifs	19 005
Actifs circulants	10 307
Liquidités	7 739
Actifs transitoires	2 568
Compensation du bilan	8 698
Découvert	8 698
Passifs	19 005
Capitaux étrangers	19 005
Passifs à court terme	10 000
Autres charges d'exploitation	9 005

Conseil suisse d'accréditation
Effingerstrasse 15
Case postale
CH-3001 Berne

www.akkreditierungsrat.ch

